

Les salaires dans les entreprises en 2000

Des salaires horaires toujours dynamiques

Jeannot Rasolofoarison et Géraldine Seroussi,
département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee

En 2000, dans les entreprises du secteur privé et semi-public, le salaire mensuel moyen pour un travail à temps complet s'élevait à 2 140 euros (14 050 francs) en brut et à 1 700 euros (11 170 francs) net de tous prélèvements à la source. Entre 1999 et 2000, comme entre 1998 et 1999, les salaires horaires ont plus augmenté que les salaires mensuels du fait de la mise en place progressive de la réduction du temps de travail. En euros constants, la progression a été de 3,0 % pour les salaires horaires bruts, contre 0,6 % pour les salaires mensuels. Les salaires horaires des salariés à temps non complet sont moins élevés que ceux des salariés à temps complet (11,1 euros - 72,5 francs -, contre 13,4 euros - 87,6 francs-), en raison de la plus faible proportion de cadres et de professions intermédiaires parmi les salariés à temps non complet. En revanche, ils ont progressé plus rapidement (4,0 % contre 3,0 %). Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 1,7 % en moyenne annuelle en 2000, le gain de pouvoir d'achat du SMIC mensuel net a été de 0,5 %, après un accroissement de 0,8 % en 1999.

Les salaires brut et net moyens évoluent sous l'effet de plusieurs facteurs : l'évolution des prélèvements à la source (cotisations sociales, CSG, CRDS), l'évolution du prix du travail fourni (salaire de base, primes), la variation du volume de l'activité du fait des fluctuations conjoncturelles de la durée de travail (heures supplémentaires, chômage partiel). Un effet de structure qui résulte de la déformation de la répartition des emplois intervient également (*Définitions*).

En 2000, la hausse du salaire moyen des salariés à temps complet en euros courants a été de 2,3 % en brut et, un peu plus faible en net, de 2,2 %. Les prélèvements salariaux à la source sur ce salaire brut se sont en effet légèrement accrus : ils représentent 20,5 % du salaire brut en 2000 contre 20,4 % en 1999. Cette hausse provient de l'augmentation, en janvier 2000, des cotisations des salariés non-cadres sur la partie du salaire située entre une et trois fois le plafond de la sécurité sociale. Pour les salariés concernés, ce taux de cotisation passe de 3 % à 5 %. Cette modification a eu un impact global négatif, de -0,1 point en moyenne, sur l'évolution du salaire moyen net.

En euros constants, c'est-à-dire déduction faite de la hausse des prix, l'évolution du salaire brut moyen a été de 0,6 % entre 1999 et 2000 (*tableau 1*) et le pouvoir d'achat du salaire net moyen a progressé de 0,5 % (*tableau 2*). En 1999, le pouvoir d'achat du salaire net moyen avait augmenté de 1,6 %.

Une légère baisse de la part des primes dans les salaires

L'évolution du salaire moyen dépend de celle du salaire de base et des primes. En 2000, la part des primes dans le salaire annuel a baissé, l'impact étant de -0,3 point sur l'évolution globale des salaires. C'est surtout la part des primes liées à la l'ancienneté et aux contraintes de postes qui a diminué. La baisse de la part des primes concerne surtout les ouvriers.

Dans le même temps, le recours aux heures supplémentaires est resté stable ; il n'a donc eu aucune incidence sur l'évolution des salaires. Par ailleurs, le nombre de journées autorisées de chômage partiel a diminué de deux tiers entre 1999 et 2000, en raison du maintien d'une conjoncture favorable. Cette baisse a eu un impact positif de 0,1 point sur l'évolution des salaires mensuels.

INSEE
PREMIERE

La part des cadres et des professions intermédiaires continue à progresser

L'augmentation de la part des cadres et des professions intermédiaires parmi les salariés à temps complet (tableau 3) contribue à hauteur de 0,6 point à l'évolution du salaire moyen entre 1999 et 2000. Cet effet de structure, de même ampleur que l'année dernière (graphique 1), est à relier à la bonne conjoncture de l'année 2000 et, notamment, à l'accroissement de l'emploi des cadres. Une fois corrigée de l'effet de structure lié à l'évolution de la qualification des emplois, l'augmentation du salaire moyen « à structure constante » est de -0,1 % pour le salaire brut et de -0,2 % pour le salaire net en euros constants (graphique 2).

Pour les salariés à temps complet, l'évolution du salaire brut des permanents-permanents a été en 2000 de 2,5 % en euros constants (Définitions). L'effet de carrière serait donc d'environ 2,5 points compte tenu de l'évolution réelle de -0,1% du salaire brut à structure constante, hors fluctuations de la durée du travail, et d'une contribution de 0,1 point des heures supplémentaires et de la réduction du chômage partiel.

Un éventail de salaires mensuels de même amplitude qu'en 1999

En 2000, un cadre percevait un salaire mensuel moyen net de 3 280 euros (21 520 francs), un ouvrier un salaire de 1 250 euros (8 180 francs), proche de celui d'un employé. Ainsi, en 2000, un cadre gagnait en moyenne de 2,6 à 2,7 fois plus qu'un ouvrier ou qu'un employé (tableau 3). Ce rapport est stable depuis plusieurs années.

Le rapport entre le salaire des hommes et celui des femmes demeure aussi constant. En 2000, le salaire mensuel net moyen d'un homme s'élevait à 1 830 euros (11 990 francs), tandis que celui d'une femme était de 1 460 euros (9 590 francs), soit un salaire inférieur de 20 % à celui de son collègue masculin. Cet écart est dû pour partie à des différences de structure des qualifications ; ainsi en 2000, 18,3 % des hommes salariés sont des cadres, contre 11,9 % des femmes. En 2000, 10 % des salariés à temps complet ont gagné moins de 870 euros

(5 690 francs) mensuels nets, tandis que, à l'autre bout de l'échelle, 10 % ont gagné plus de 2 690 euros (17 630 francs) et la médiane qui partage la population des salariés à temps complet en deux s'éta-

blit à 1 380 euros par mois (9 030 francs) (tableau 5). Par rapport à 1999, la hiérarchie des salaires ne s'est pas modifiée, avec un rapport inter-décile (rapport entre le 9^e et le 1^{er} déciles) égal à 3,1.

① Evolutions annuelles, en euros constants, des salaires moyens bruts pour les emplois à temps complet

	En %					
	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Hors heures supplémentaires et chômage partiel						
Salaire moyen brut à structure constante	0,2	0,6	0,1	0,0	1,1	-0,1
dont : incidence des primes	0,1	-0,4	-0,2	0,0	-0,1	-0,3
Incidence des effets de structure ¹	0,3	0,3	0,5	0,3	0,6	0,6
Salaire moyen brut	0,5	0,9	0,6	0,3	1,7	0,5
Y compris heures supplémentaires et chômage partiel						
Incidence des heures supplémentaires	0,1	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0
Incidence du chômage partiel	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Salaire moyen brut	0,7	0,9	0,7	0,2	1,7	0,6
Pour mémoire : indice des prix à la consommation	1,7	2,0	1,2	0,7	0,5	1,7

1. Voir Définitions.

Champ : Salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Sources : DADS, Insee ; enquêtes annuelles Acemo, ministère de l'Emploi et de la Solidarité

② Evolutions annuelles, en euros constants, des salaires moyens nets de tous prélèvements pour les emplois à temps complet

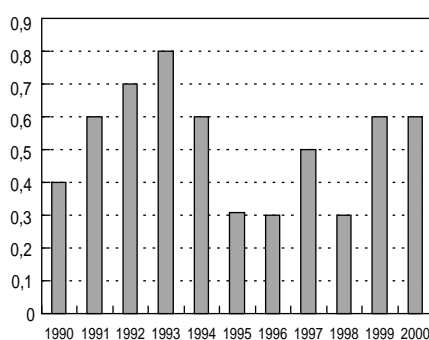
	En %					
	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Incidence des prélèvements à la source	-0,3	-1,3	0,2	0,7	-0,1	-0,1
Hors heures supplémentaires et chômage partiel						
Salaire moyen net de prélèvements à structure constante	-0,1	-0,7	0,3	0,7	1,0	-0,2
dont : incidence des primes	0,1	-0,4	-0,2	0,0	-0,1	-0,3
Incidence des effets de structure ¹	0,3	0,3	0,5	0,3	0,6	0,6
Salaire moyen net de prélèvements	0,2	-0,4	0,8	1,0	1,6	0,4
Y compris heures supplémentaires et chômage partiel						
Incidence des heures supplémentaires	0,1	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0
Incidence du chômage partiel	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Salaire moyen net de prélèvements	0,4	-0,4	0,9	0,9	1,6	0,5
Pour mémoire : indice des prix à la consommation	1,7	2,0	1,2	0,7	0,5	1,7

1. Voir Définitions.

Champ : Salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Sources : DADS, Insee ; enquêtes annuelles Acemo, ministère de l'Emploi et de la Solidarité

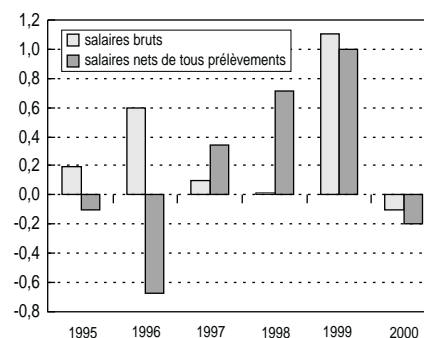
① Effet de structure de 1990 à 2000



Lecture : L'effet de structure (glissement, vieillesse, technicité), contribue à hauteur de 0,6 point à l'évolution du salaire moyen entre 1999 et 2000.

Source : DADS, Insee

② Évolution des salaires mensuels à structure constante, en euros constants



Source : DADS, Insee

Les salaires horaires augmentent plus que les salaires moyens

La généralisation de la réduction du temps de travail dans les entreprises de plus de 20 salariés s'accompagne le plus souvent d'une compensation assurant le maintien de la rémunération mensuelle. Cela entraîne mécaniquement une progression des salaires horaires plus dynamique que celle des

salaires mensuels (tableau 5). Pour les salariés à temps complet, le salaire horaire net de prélèvements a augmenté de 2,9 %, davantage pour les femmes (3,2 %) que pour les hommes (2,9 %). L'accroissement est plus important pour les salariés à temps non complet (salariés à temps partiel essentiellement) (3,7 %). Par ailleurs, le salaire horaire des cadres à temps complet a davantage progressé (3,4 %) que celui des ouvriers (2,5%).

Une accélération de l'inflation et une forte hausse du taux de salaire ouvrier à l'origine de la hausse du SMIC

En 2000, la forte hausse du taux de salaire horaire ouvrier, conjuguée à une montée de l'inflation, a entraîné un relèvement du salaire minimum de 3,2 % au 1er juillet 2000. Cette augmentation, combinée à l'effet en année pleine de la revalorisation de juillet 1999 (+1,2 %), s'est traduite par une hausse du SMIC de 2,2 % entre 1999 et 2000. Compte tenu de l'accroissement des prix de 1,7 % en moyenne annuelle, le SMIC brut a progressé de 0,5 % entre 1999 et 2000. Le pouvoir d'achat du salaire minimum net a également progressé de 0,5 % puisque la hausse des prélèvements à la source ne concerne que les salariés percevant un salaire égal au moins au plafond de la sécurité sociale (donc, non touchés par la hausse du taux de retraite complémentaire).

3 Les salaires annuels moyens et la répartition des effectifs¹ pour les emplois à temps complet, selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Salaires annuels moyens nets de tous prélèvements			Répartition des effectifs en années-travail		Salaires annuels moyens bruts				
	1999		2000		1999	2000	1999		2000	
	euros	euros	francs	en %		euros	euros	francs		
Ensemble	19 990	20 440	134 050	100,0	100,0	25 120	25 690	168 550		
Cadres	38 300	39 360	258 190	15,9	16,1	48 090	49 430	324 270		
Professions intermédiaires	20 910	21 190	139 010	24,8	25,1	26 290	26 670	174 980		
Employés	14 730	14 850	97 400	22,4	21,9	18 530	18 700	122 670		
Ouvriers	14 660	14 960	98 160	36,9	36,9	18 400	18 800	123 320		
Hommes	21 460	21 940	143 890	100,0	100,0	26 890	27 510	180 450		
Cadres	40 790	41 940	275 100	18,2	18,3	51 160	52 600	345 060		
Professions intermédiaires	22 050	22 380	146 810	23,4	23,5	27 630	28 090	184 240		
Employés	15 740	15 770	103 460	10,9	10,6	19 600	19 650	128 920		
Ouvriers	15 080	15 390	100 950	47,5	47,6	18 900	19 310	126 690		
Femmes	17 140	17 540	115 080	100,0	100,0	21 670	22 200	145 590		
Cadres	30 680	31 690	207 900	11,6	11,9	38 700	40 010	262 460		
Professions intermédiaires	19 040	19 290	126 510	27,5	28,2	24 080	24 410	160 120		
Employés	14 240	14 420	94 570	44,8	43,8	18 020	18 260	119 760		
Ouvriers	12 260	12 540	82 260	16,2	16,1	15 490	15 860	104 060		
SMIC	9 880	10 100	66 270	-	-	12 510	12 790	83 900		

Champ : Salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

1. Les effectifs des salariés sont convertis en années-travail, au prorata de leur durée de présence. Par exemple, un salarié ayant travaillé durant six mois et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 euros par an.

Note : Les niveaux de salaires exprimés en euros sont issus de la conversion des niveaux de salaires déclarés en francs.

Source : DADS, Insee

4 Distribution des salaires annuels nets de tous prélèvements

Déciles	Ensemble			Hommes		Femmes		
	1999		2000		1999	2000	1999	2000
	euros	euros	francs	euros	euros	euros	euros	
D1	10 180	10 410	68 290	10 550	10 780	9 770	9 980	
D2	11 790	12 030	78 910	12 230	12 490	11 160	11 390	
D3	13 170	13 420	88 030	13 650	13 930	12 390	12 600	
D4	14 620	14 880	97 610	15 130	15 420	13 740	13 970	
Médiane	16 240	16 520	108 360	16 830	17 130	15 280	15 500	
D6	18 130	18 430	120 890	18 870	19 200	16 980	17 250	
D7	20 520	20 880	136 960	21 650	22 030	18 950	19 290	
D8	24 240	24 660	161 760	26 030	26 470	21 620	22 030	
D9	31 530	32 250	211 550	35 040	35 700	26 450	27 000	
D9/D1	3,1	3,1	3,1	3,3	3,3	2,7	2,7	

Lecture : En 2000, 10% des salariés à temps complet du secteur privé et semi-public gagnent un salaire annuel net inférieur à 10 410 euros, 20% inférieur à 12 030 euros ...

Note : Les niveaux de salaires exprimés en euros sont issus de la conversion des niveaux de salaires exprimés en francs.

Champ : Salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : DADS, Insee

Sources

Les salaires annuels et les effectifs sont connus grâce aux DADS (Déclarations annuelles des Données Sociales) que les entreprises adressent à l'Administration. Tous les salariés, présents ou non toute l'année, sont concernés, à l'exception des salariés agricoles, des personnels des services domestiques et des agents de la fonction publique d'État. L'exploitation des DADS ayant permis de donner les informations présentées ici exclut cependant les agents des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, ainsi que les apprentis et les stagiaires. Les résultats sont issus de l'exploitation du sondage au 25^e des déclarations de 1999 et 2000. Cette exploitation est limitée aux salariés à temps complet pour les salaires mensuels ou annuels moyens. En revanche, les informations concernant les salaires horaires portent sur l'ensemble des salariés (temps complet et temps non complet : essentiellement salariés à temps partiel, mais également travailleurs à domicile et intermittents).

Les salaires bruts et nets comprennent les primes et indemnités diverses et les salaires nets sont nets de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

Pour les salariés à temps complet, les effectifs sont convertis en années-travail au prorata de leur durée de présence. Les salaires sont rapportés à cette durée. Par exemple,

5 Les salaires horaires et la répartition des effectifs en nombre d'heures travaillées selon le sexe, la catégorie socioprofessionnelle et la condition d'emploi

	Salaires horaires nets de tous prélèvements			Répartition des effectifs en nombre d'heures travaillées		Salaires horaires bruts		
	1999		2000	1999	2000	1999		2000
	euros	euros	francs	en %		euros	euros	francs
Salariés à temps complet								
Ensemble	10,15	10,62	69,68	100,0	100,0	12,76	13,36	87,61
Cadres	19,12	20,10	131,86	16,2	16,4	24,00	25,25	165,61
Professions intermédiaires	10,93	11,41	74,84	24,1	24,2	13,75	14,36	94,20
Employés	7,45	7,67	50,30	22,5	22,1	9,37	9,66	63,35
Ouvriers	7,38	7,69	50,43	37,2	37,3	9,26	9,66	63,35
Hommes	10,85	11,35	74,43	66,4	66,2	13,60	14,23	93,34
Femmes	8,78	9,21	60,39	33,6	33,8	11,10	11,65	76,40
SMIC	4,87	4,98	32,68	-	-	6,17	6,31	41,37
Salariés à temps non complet								
Ensemble	8,33	8,78	57,59	100,0	100,0	10,46	11,06	72,53
Cadres	18,85	21,39	140,34	8,0	7,6	23,41	26,69	175,08
Professions intermédiaires	10,36	10,90	71,49	16,7	15,9	12,99	13,72	89,99
Employés	6,65	6,91	45,32	49,0	44,3	8,41	8,75	57,37
Ouvriers	6,97	7,34	48,13	26,3	32,2	8,73	9,24	60,63
Hommes	9,87	10,23	67,09	31,7	36,0	12,28	12,82	84,09
Femmes	7,62	7,97	52,25	68,3	64,0	9,61	10,07	66,03

Champ : Salariés à temps complet et à temps non complet du secteur privé et semi-public.

Note : Les niveaux de salaires exprimés en euros sont issus de la conversion des niveaux de salaires déclarés en francs.

Source : DADS, Insee

un salarié ayant travaillé durant six mois et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 euros par an pour le calcul des salaires moyens.

Les informations concernant la part des primes, des heures supplémentaires et du chômage partiel dans la rémunération sont issues des enquêtes Acemo menées par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Elles ne distinguent pas les salariés selon qu'ils sont à temps complet ou non. Ces informations portent sur les établissements de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture). On fait ici l'hypothèse que les évolutions pour l'ensemble des établissements sont peu différentes de celles dans les établissements de 10 salariés ou plus.

Définitions

L'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un **effet de structure** et une **évolution à structure constante**. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués, selon les variables suivantes : sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité. L'effet de structure (ou GVT) est ensuite calculé par différence entre l'évolution à structure constante et l'évolution du salaire moyen. Il ne mesure cependant qu'imparfaitement l'impact sur les salaires des modifications fines de la

structure des qualifications de la population salariée, dans la mesure notamment où les ouvriers, comme les employés ne sont pas distingués selon leur qualification.

L'effet de structure est nul si les effectifs de tous les groupes homogènes retenus s'accroissent au même rythme. Cet effet est lui-même la résultante de deux facteurs : les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrée et de sortie (embauches ou départs). Dans le secteur privé, l'effet constaté de ces entrées et sorties (effet de noria) est, la plupart du temps, négatif, mais d'ampleur assez variable.

Les **personnes en place** sont les salariés occupant un même emploi deux années consécutives. Il s'agit des salariés présents dans le champ en début et en fin de période (**les présents-présents**) ou de ceux qui ont travaillé 12 mois chacune des deux années (**les permanents-permanents**).

Compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre dans le secteur privé, notamment dans les petites entreprises, les personnes en place ne constituent qu'un sous-ensemble de la main-d'œuvre salariée : les trois quarts des effectifs salariés pour les présents-présents et un peu plus de la moitié pour les permanents-permanents. La contribution des promotions à l'évolution du salaire moyen (effet de carrière ou GVT positif) peut être approchée par différence entre l'évolution du salaire moyen des personnes en place et l'évolution du salaire à structure constante.

Bibliographie

« Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1999 », *Insee résultats*, n°179-180, juillet 2001.

« Les écarts de revenu salarial entre hommes et femmes en début de carrière », *Insee première*, n°801, août 2001.

« L'évolution des salaires jusqu'en 1999 », Edition 2002, *Synthèses*, n°47, février 2002.

« Séries longues sur les salaires », Edition 2002, *Insee résultats*, à paraître prochainement.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2002

Abonnement annuel = 70 € (France) 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Paul Champsaur
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : J.-W. Angel,
R. Baktavatsalou, C. Dulon,
A.-C. Morin, B. Ouvré
Maquette : T.Pécheux
Code Sage IP02830
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2002

